

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE EN  
MATIERE D'INGENIERIE FINANCIERE POUR LA REALISATION DE PROJETS  
D'INVESTISSEMENT DE LA VILLE DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS - M2022-07**

Le Maire de la Commune de Saint-Jean-de-Védas,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L2122-22 et L 2122-23 ;

Vu l'alinéa 4 de la délibération n°2020-56 du 13 juillet 2020 donnant délégation au Maire conformément aux textes susvisés ;

Considérant le marché passé pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'ingénierie financière pour la réalisation de projets d'investissement de la ville de Saint-Jean-de-Védas avec l'entreprise Finances et Territoires dans le cadre d'une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique ;

Considérant la nécessité de recourir à l'avenant n°1 suite à un changement d'adresse du siège de l'entreprise retenue et de son numéro de SIRET.

**D E C I D E**

**ARTICLE 1 :** D'autoriser la validation et la signature de l'avenant n°1 passé avec l'entreprise Finances et Territoire pour la prise en compte des modifications administratives comme suivant :

- Données initiales : 1 place de la Libération – 73 000 CHAMBERY – SIRET : 7986657900019
- Modifiées comme suit : l'Amiral – 2A Rue Simone Veil – 73 000 BASSENS – SIRET n°79866579000035

**ARTICLE 2 :** De signer tous les actes afférents au contrat concerné ;

**ARTICLE 3 :** De dire que les dépenses seront imputées sur le budget de la Ville ;

**ARTICLE 4 :** De charger M. le Directeur Général des Services de la commune de Saint-Jean-de-Védas de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 5 :** En application des dispositions des articles R.421 – 1 à R.421 – 5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier par courrier ou par l'application Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Fait à Saint-Jean-de-Védas, le 03 novembre 2022

**François RIO,  
Maire de Saint-Jean-de-Védas**



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le

08.11.2022

et de sa publication le

14.11.2022